Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

2025

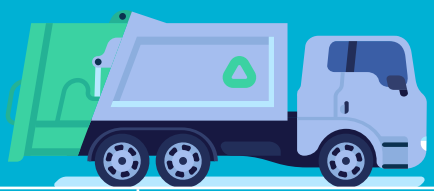






RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS













SIRTOM

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

SOMMAIRE

4 LE TERRITOIRE

5 LES COMPÉTENCES

6 ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT

8 ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

10 COLLECTE & TRAITEMENT

16 COMMUNICATION & PRÉVENTION

20 INDICATEURS FINANCIERS



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

ÉDITO

Ce mandat aura sans doute été celui de toutes les crises.

Crise sanitaire, flambée des coûts de l'énergie, hausse du prix des carburants, inflation généralisée, augmentation continue des coûts de traitement et envolée de la TGAP : **les collectivités chargées de la gestion des déchets ont dû faire face à une succession de chocs financiers sans précédent.**

Dans ce contexte particulièrement tendu, le SIRTOM a fait le choix de ne pas subir.

Grâce à une anticipation constante, à un travail de coopération avec ses partenaires et à une politique volontariste d'investissements, le syndicat a poursuivi sa modernisation tout en maintenant un service public de qualité pour les habitants du territoire.

Cette stratégie permet aujourd'hui d'absorber une partie importante des vagues d'augmentation qui touchent le secteur, tout en conservant un produit attendu stabilisé. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard. Il repose sur des choix structurants, une gestion rigoureuse et une vision à long terme.

Les efforts engagés en matière de prévention et de tri commencent également à produire des effets encourageants. Les tonnages d'ordures ménagères enregistrent une légère baisse, tandis que les performances de tri restent globalement stables malgré un léger recul cette année. Ces évolutions restent modestes, mais elles traduisent une dynamique positive et montrent que les habitudes changent peu à peu.

Ce mandat aura donc été celui de l'adaptation et de l'investissement pour préparer l'avenir. Dans un contexte où les contraintes économiques et réglementaires continueront de s'intensifier, le SIRTOM poursuivra son engagement : maîtriser les coûts, améliorer les performances environnementales et accompagner les habitants dans cette transition indispensable.

Julien Bessedjerari
Président du SIRTOM

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

LE TERRITOIRE

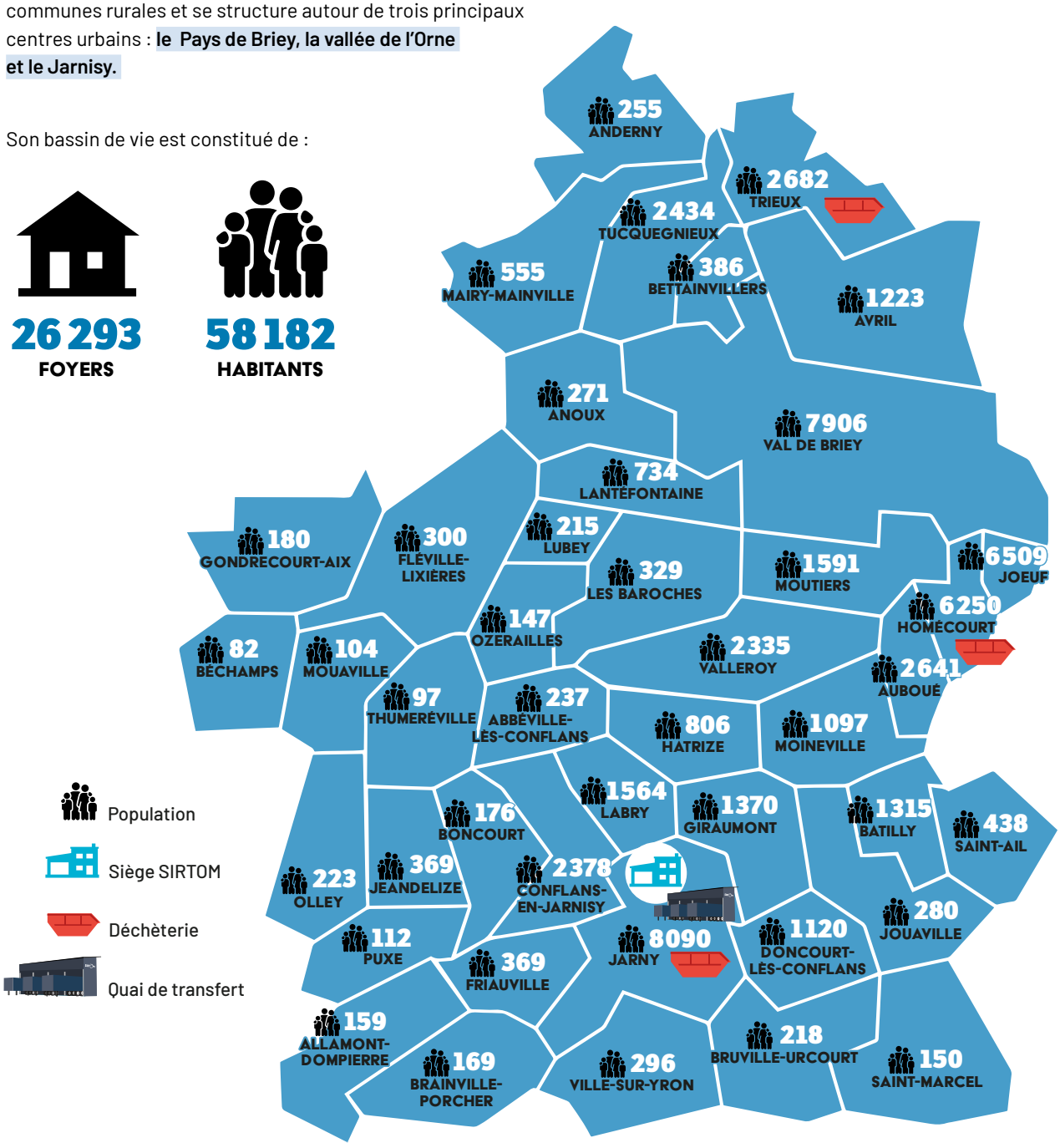
LE SIRTOM EST UN SYNDICAT MIXTE CRÉÉ EN 1973, QUI A POUR VOCATION LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS. LE SIRTOM EXERCE SA COMPÉTENCE SUR 43 COMMUNES DU TERRITOIRE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES CŒUR DU PAYS HAUT ET ORNE LORRAINE CONFLUENCES.

Le périmètre du syndicat, situé dans le Nord Meurthe-et-Mosellan, comprend un ensemble de villes moyennes et de communes rurales et se structure autour de trois principaux centres urbains : **le Pays de Briey, la vallée de l'Orne et le Jarnisy.**

Son bassin de vie est constitué de :

26 293
FOYERS

58 182
HABITANTS



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

LES COMPÉTENCES

Le SIRTOM exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers qui comprend :

- **La gestion de la pré-collecte et de la collecte des déchets ménagers et assimilés,** en porte-à-porte, en points d'apport volontaire.
- **Le traitement des déchets par des procédés appropriés en fonction des flux,** incluant la valorisation énergétique, la valorisation des matières et l'enfouissement.
- **La gestion des contrats** avec les filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et avec les repreneurs de matériaux issus de la collecte sélective.
- **La sensibilisation du public et l'accompagnement** pour favoriser le changement de comportement.
- **La construction et l'exploitation des déchèteries.**
- **Le développement et la gestion de projets et études prospectives, la réduction et le recyclage des déchets.**
- **L'accompagnement des collectivités adhérentes** dans la mise en œuvre de leurs stratégies de transition énergétique.

Le Syndicat a un niveau de service élevé pour les administrés avec des collectes spécifiques pour les végétaux sur 9 mois de l'année et les objets encombrants en porte-à-porte sur simple rendez-vous.

Type de déchets	Collecte en porte à porte	Bornes d'apport volontaire	Déchèteries
Ordures ménagères	●		
Tri des emballages (papiers/cartons, plastiques et métaux)	●		
Papier	●	●	
Verre ménager		●	●
Textile		●	
Gravats			●
Végétaux	●		●
Tout venant type encombrants (matelas sommiers, canapés...)	● Seulement sur rdv		●
Ferraille			●
Bois			●
Ampoules/Néons			●
Peintures et vernis			●
Solvants et colles			●
Huiles de moteur usagées			●
Huiles végétales			●
Batteries			●
Piles			●
Pneumatiques			●
Déchets d'équipements électriques et électroniques			●
Articles de bricolage/jardinage			●
Articles de sport/loisirs			●

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

ADMINISTRATION &

LE SYNDICAT EST ADMINISTRÉ PAR UN COMITÉ SYNDICAL, ORGANE DÉLIBÉRANT, COMPOSÉ DE DÉLÉGUÉS DÉSIGNÉS PAR LES DEUX EPCI (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE) COMPÉTENTS.

La répartition des délégués est la suivante :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ORNE LORRAINE CONFLUENCES

ANDRE Gérard,
ANTCZAK Alain,
BARILLET Evelyne,
BARTH Christian,
BAUCHEZ Christine,
BERG André,
BESSEDJERARI Julien,
BILLON Christiane,
BLETTNER Jessica,
BOULIER Monique,
BRAQUIS Michaël,
BURKI Ghislaine,
BUONO David,
CORNILLE Emmanuel,
CROCENZO Mario,
FERRARELLI Joseph,
FERRO Francis,
GUIDEZ Fabienne,
GUIRLINGER Anne,
GRIVEL Lionel,
HALFTERMEYER Patrick,
HARING Yvette,
HIRTZBERGER Marie-France,
HIRSCH William,
INNOCENTI Amerigo,
JODEL Paul,
KEFF Gérard,
KOCKEISEN Aline,
LACOLOMBE Hervé,
LEFEVRE Robert,
LHUILLIER Sébastien,
LIEGEOIS Gérard,
LINTZ Gérard,
LONNOY Cédric,
MAGNOLINI Hervé,
MARCHAND William,
METZINGER René,
MILANO Jérôme,
MOLINERIS Gérard,
MUSIOL Jean-Pierre,
NEZ Daniel,
NORROY Dominique,
PASQUINI Isabelle,
POUVREAU Ghislaine,
PRIEUX Florence,
RIBAU Michel,
RIBEIRO Manuela,
SCHEFFGES Mathieu,
SCHWARTZ Jacques,
THUILLIEZ Sylvie,
TORLOTING Régis,
VACCANI Didier,
VALENCE Didier,
WARIN Frédéric,
ZAMPETTI Raymond,
ZIMMERMANN Thierry.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR PAYS-HAUT

BERNARD Patrick,
BECQUER Bernard,
TOMC Claude,
MENGHI Marizio,
NOCCHI Raymond,
LIEVAIN Pierre-Olivier.



56
DÉLÉGUÉS



6
DÉLÉGUÉS

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

FONCTIONNEMENT

Le bureau syndical, qui propose les orientations, est composé de :

PRÉSIDENT: JULIEN BESSEDJERARI

1er VICE-PRÉSIDENT :
René METZINGER, en charge des questions relatives au fonctionnement des déchèteries, de la collecte des encombrants en porte à porte, des déchets verts et des dépôts sauvages.

2e VICE-PRÉSIDENTE :
Ghislaine BURKI, en charge de la fiscalité et des questions liées au mode de financement incitatif.

3e VICE-PRÉSIDENTE :
Marie-France HIRTZBERGER, en charge de la prévention, de l'animation et la sensibilisation.

4e VICE-PRÉSIDENT :
Jérôme MILANO, en charge de la valorisation des déchets et des énergies nouvelles, de la gestion des relations avec les bailleurs privés et sociaux ainsi que les questions liées à l'habitat vertical.

5e VICE-PRÉSIDENT :
Joseph FERRARELLI, en charge du personnel et des questions administratives et juridiques.

6e VICE-PRÉSIDENTE :
Florence PRIEUX, en charge du développement de la communication institutionnelle autour de l'extension des consignes de tri, et développer la communication numérique.

7e VICE-PRÉSIDENT :
Claude TOMC, en charge des relations avec la communauté de communes Cœur Pays Haut dans le cadre des échanges qui se mettent en place avec le pays haut.



COMITÉ SYNDICAL
62 délégués

BUREAU SYNDICAL
8 délégués

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

DIRECTEUR TECHNIQUE

- 1 responsable des déchèteries — 3 gardiens, 2 chauffeurs et 1 agent technique
- 1 responsable d'exploitation — 18 agents techniques
- 2 gestionnaires du quai de transfert — 1 agent technique et 2 chauffeurs
- 1 responsable d'atelier — 1 agent technique

- 1 responsable des finances — 1 agent comptable; 1 chargé de mission
- 1 responsable RH et administration générale — 1 chargée d'accueil
- 1 chargée de communication — 1 chargée de prévention

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE



LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE TELS QUE LES BACS, LES SACS DE TRI ET LES CONTENEURS SONT INDISPENSABLES POUR ASSURER UNE GESTION EFFICACE ET DURABLE DES DÉCHETS

LES BACS

Le SIRTOM met à disposition de chaque foyer des bacs de collecte. Tous les bacs sont dotés d'une puce et d'une étiquette permettant d'identifier l'adresse à laquelle ils sont affectés, utiles à leur gestion. Plus de 21 000 bacs sont en place en 2025.

Le volume des bacs varie en fonction du nombre de personnes dans le foyer.

La gestion des bacs a nécessité 2 169 interventions au cours de l'année 2025, soit une moyenne de **42 interventions par semaine.**



Les bacs en chiffres

ACHAT DE 485 BACS ORDURES MÉNAGÈRES

ACHAT DE 155 BACS DE TRI

COÛT 53 403,55 €

486 BACS AJOUTÉS EN 2025

714 CHANGEMENTS DE BACS EN RAISON D'UN CHANGEMENT DE COMPOSITION DE FOYER OU EMMÉNAGEMENTS

32 RÉPARATIONS À DOMICILE

850 REMPLACEMENTS EN RAISON DE CASSE OU DE VOL

87 RETRAITS EN RAISON DE LA FERMETURE DU SITE OU D'UN DÉMÉNAGEMENT AVEC REPRISE DU CONTENEUR

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU





LES SACS DE TRI

Les sacs de tri gratuits sont destinés à la collecte du tri. Une livraison à domicile est organisée une fois par an. Les sacs sont également disponibles au siège du Sirtom à Jarny. Le syndicat approvisionne régulièrement les mairies pour compléter la distribution aux habitants.

La dotation est faite en fonction de la composition du foyer.

2025 : 1800 000 sacs pour un montant de 80 288,83 euros.

LES ÉQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

En complément des équipements individuels, il existe des équipements collectifs tels que les points d'apport volontaire (PAV), qui peuvent être de surface, semi-enterrés ou enterrés.

LES CONTENEURS DE SURFACE (VERRE/PAPIER)

Les 43 communes disposent en effet d'au moins un conteneur de surface pour collecter le verre et le papier.

- VERRE : **229 conteneurs**
- PAPIER : **45 conteneurs :** une diminution du tonnage collecté est observée en raison de la collecte du papier en porte à porte. 63,24 T ont été collectées en 2025, soit 26,46 T en moins.

Par décision du Comité syndical du 25 septembre 2025, le SIRTOM a engagé la suppression progressive des bornes d'apport volontaire dédiées au papier sur l'ensemble du territoire qui s'est achevé en décembre 2025.



LES CONTENEURS ENTERRÉS (OM/TRI/VERRE)

En général, ils sont installés à proximité des grands ensembles collectifs afin d'optimiser l'espace public et faciliter la collecte des ordures ménagères et du tri. Le SIRTOM prend en charge le coût d'achat des équipements et les communes assurent le génie civil pour leurs installations et l'entretien.

- OM : **32 conteneurs**
- TRI : **28 conteneurs**
- VERRE : **59 conteneurs**



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

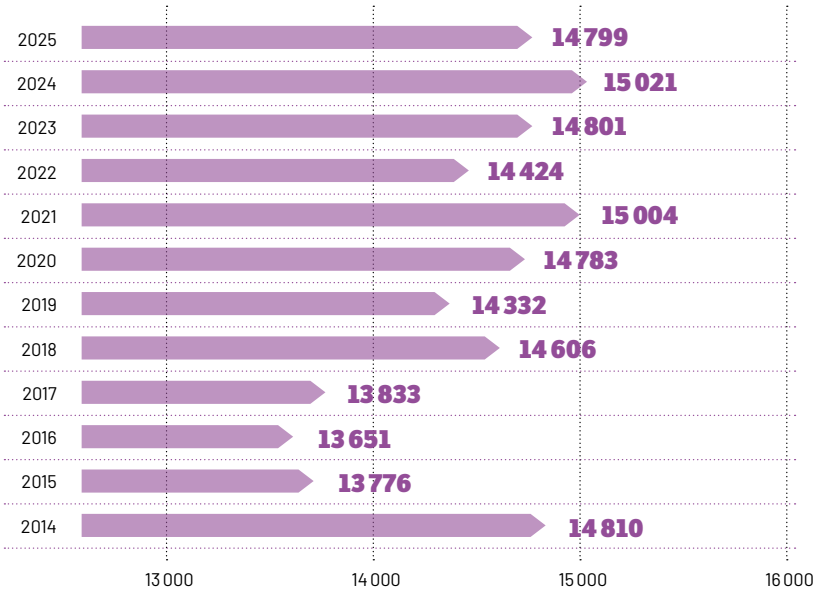
COLLECTE & TRAITEMENT

LE SIRTOM ASSURE LA COLLECTE ET L'ORIENTATION DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS PRODUITS SUR SON TERRITOIRE. GRÂCE À UNE ORGANISATION MAJORITAIREMENT EN RÉGIE ET À DES INVESTISSEMENTS RÉGULIERS, LE SYNDICAT POURSUIT SES OBJECTIFS D'AMÉLIORATION DU SERVICE, DE VALORISATION DES DÉCHETS ET DE MAÎTRISE DES COÛTS DE TRAITEMENT.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), non recyclables est mécanisée et s'effectue en recueillant le contenu des bacs. Les déchets sont acheminés au quai de transfert installé à Jarny.

Évolution des tonnages d'OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) sur 12 ans



EXTENSION DES CAPACITÉS DE STOCKAGE ET PROJET DE CHAÎNE DE SUR-TRI MANUEL

En 2024, le SIRTOM a procédé à l'extension des zones de stockage des broyats avec la création de trois alvéoles permettant de mieux gérer les différents flux, notamment le bois, les déchets verts et les encombrants.

Parallèlement, le projet de chaîne de sur-tri manuel s'est poursuivi tout au long de l'année 2025 avec la construction du bâtiment dédié et l'installation progressive des équipements. Les premiers tests de fonctionnement ont pu être réalisés fin décembre 2025.

Ce nouvel équipement constitue une étape importante dans la stratégie du syndicat visant à améliorer la valorisation des déchets, réduire les tonnages enfouis et maîtriser les coûts de traitement.

L'objectif de la chaîne de sur-tri manuel est de permettre l'extraction et la valorisation de 30 à 40 % supplémentaires des encombrants actuellement orientés vers l'élimination.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

LES AUTRES COLLECTES

LES JOURNAUX/REVUES/MAGAZINES (JRM)

Les JRM sont collectés en PAV (Point d'Apport Volontaire) et en porte à porte avec les emballages. **Les conteneurs sont vidés tous les 50 à 60 jours.**

La quantité de JRM collectée en PAV a baissé en 2025 pour atteindre 63 tonnes (90 tonnes en 2024). Cette évolution s'explique notamment par le fait que les JRM sont également présentés en collecte porte-à-porte avec le tri.

PAPIER : UN TRI SIMPLIFIÉ POUR LES USAGERS

Par décision du Comité syndical du 25 septembre 2025, le SIRTOM a engagé la suppression progressive des bornes d'apport volontaire dédiées au papier sur l'ensemble du territoire qui s'est achevé en décembre 2025. Une borne reste disponible dans chaque déchèterie.

LES EMBALLAGES MÉNAGERS (PLASTIQUES, MÉTAUX, PAPIERS, CARTONNETTES)

Les emballages et papiers sont collectés en porte-à-porte en sacs transparents. La collecte est effectuée **TOUS LES 15 JOURS. Les déchets valorisables sont ensuite acheminés vers le centre de tri Citraval à Chavelot dans les Vosges.**

LES ENCOMBRANTS

Le SIRTOM organise la collecte des encombrants en porte à porte. La collecte est effectuée une fois par semaine le mercredi. Ce service fonctionne 50 semaines par an.

Fonctionnement :

- Mise en place d'un service téléphonique et d'un module de prise de rendez-vous en ligne.
- Communication d'une date de passage.

EN 2025, 1849 DEMANDES
235 TONNES COLLECTÉS

LE TEXTILE

La collecte, le transport et le traitement du textile (vêtements, linge de maison et chaussures) sont assurés par le prestataire Tri d'union à Behren-lès-Forbach (57). Tri d'union est une entreprise d'insertion créée par Emmaüs France qui emploie quasi exclusivement des personnes en difficultés sociales et professionnelles pour favoriser leur retour à l'emploi.

D'autres collecteurs sont disposés dans les communes, reposant sur un conventionnement direct avec les mairies.

10 POINTS DE COLLECTE

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Les déchets végétaux sont collectés en porte à porte deux fois par mois, à raison de **1 m³ maximum par collecte et par foyer**. La campagne de ramassage est organisée sur la période de mars à octobre.



La collecte spécifique des sapins de Noël mise en place en 2024 a été reconduite en 2025. Les points d'apport volontaire répartis sur les communes participantes à l'opération ont permis de collecter et valoriser 8 tonnes de sapins.

LE VERRE

Le verre est collecté en PAV (Point d'Apport Volontaire) et transporté par la société MINERIS (Saint-Menge 88). Son traitement est assuré par OI Manufacturing (88). **Les conteneurs sont vidés à une fréquence de 21 jours**.

DES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE D'UNE GESTION EN RÉGIE ET AUTONOME

Afin d'assurer ses missions en régie et de garantir une maîtrise opérationnelle de la collecte et du transport des déchets, le SIRTOM dispose d'un parc d'équipements adapté aux besoins du territoire. Cette organisation permet au syndicat de conserver une forte autonomie de fonctionnement et une réactivité dans la gestion quotidienne du service public.

Le parc matériel comprend notamment :

- **19 bennes à ordures ménagères** (BOM),
- **4 amplirolls**,
- **5 tracteurs routiers** dédiés au transport des FMA*,
- **4 camionnettes**,
- **4 véhicules légers**,
- **2 chariots télescopiques Merlo**,
- **1 pelle mécanique**,
- **1 broyeur**.

* FMA : Fond Mouvant Alternatif qui permet de massifier le volume/poids des déchets et matières transportés.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

Bilan des tonnages de la collecte en porte-à-porte par flux de déchets (2024/2025)

	ORDURES MÉNAGÈRES	ENCOMBRANTS	EMBALLAGES	VÉGÉTAUX
	1 FOIS PAR SEMAINE	SUR RDV, 1 FOIS PAR SEMAINE	TOUS LES 15 JOURS	TOUS LES 15 JOURS DE MARS À NOVEMBRE
2024	15 021 t	300 t	2 836 t	2 809 t
2025	14 799 t	235 t	2 817 t	2 316 t
COLLECTE ET TRANSPORT EN RÉGIE				
	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
PRESTATAIRE DE TRAITEMENT				
	ISND[1] SUEZ AVEC VALORISATION BIOGAZ à Montois la Montagne (57) SMTOM[1] à Villers-la-Montagne (54)	ISND[1] SUEZ AVEC VALORISATION BIOGAZ à Montois la Montagne (57)	CENTRE DE TRI CITRAVAL à Épinal (88)	MEUSE COMPOST, ENSALUX à Geville (55) et en Allemagne
	254 KG	4 KG	48 KG	40 KG

(1) Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux en bas de tableau

POPULATION DESSERVIE : 58 182 HABITANTS

Bilan des tonnages de la collecte en apport volontaire par flux de déchets (2024/2025) hors déchèterie

	JRM	VERRE	TEXTILE
2024	90 t	1 633 t	27 t
2025	63 t	1 591 t	28 t
COLLECTE ET TRANSPORT			
	SIRTOM	MINERIS à Saint Menge (88)	TRI D'UNION à Forbach (57)
PRESTATAIRE DE TRAITEMENT			
	PAPETERIE NORSKE SKOG Recyclage du papier à Golbey (88)	OI MANUFACTURATING à Gironcourt-sur-Vraine (88)	TRI D'UNION plateforme textile à Forbach (57)
	1 KG/hab.	27 KG/hab.	0,5 KG/hab.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

LES DÉCHÈTERIES

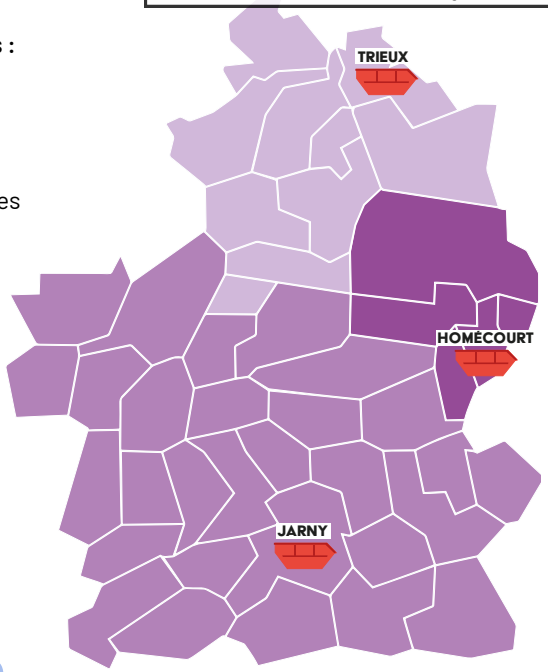
Le Syndicat gère ses trois déchèteries réparties sur les trois bassins de vie. Elles fonctionnement en régie, c'est-à-dire avec ses propres moyens humains et matériels.

Ainsi, afin de garantir le bon fonctionnement des déchèteries, le SIRTOM met en œuvre les moyens suivants :

- 1 responsable / coordinateur des 3 sites
- 1 agent gestionnaire des cartes d'accès
- 1 agent d'accueil / déchèterie
- 2 chauffeurs en charge du vidage des bennes vers leurs exutoires

Fonctionnement des trois sites :

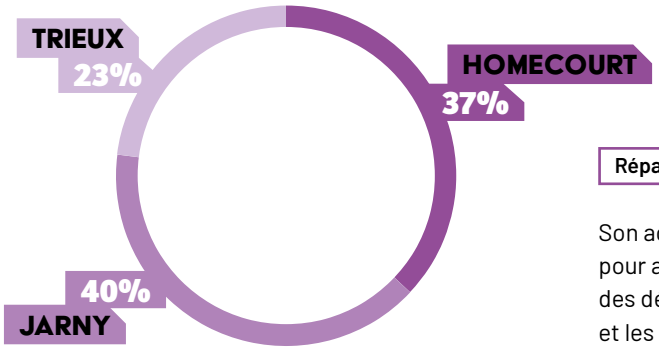
- **26 passages / an** pour les VL
- **12 passages / an** pour les camionnettes et remorques (+ 500 kg de charge)
- Ouverts du **mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**





HOMÉCOURT	JARNY	TRIEUX
SITUÉE À LA ZAC DU HAUT DES TAPPES	SITUÉE RUE GUSTAVE EIFFEL	SITUÉE À LA ZA DE LA HAIE
BASSIN DE POPULATION		
Auboué, Briey, Homécourt, Jœuf et Moutiers	Batilly, Doncourt, Les Baroches, Valleroy, Moineville, Giraumont, Hatrize, Jarny, Jouaville, Labry, Puxe, Saint Ail, Ville sur Yron, Hannonville Suzémont* et Mars la Tour*.	Anderny, Anoux, Avril, Bettainvillers, Briey, Lantefontaine, Lubey, Mance, Mancieulles, Mary-Mainville, Tucquegnieux, Trieux
NOMBRE DE PASSAGES ANNUELS		
31 178 PASSAGES pour 2025 soit une moyenne de **124 passages/jour**	**34 282** PASSAGES pour 2025 soit une moyenne de **136 passages/jour**	**19 825** PASSAGES pour 2025 soit une moyenne de **79 passages/jour**
+ 1,98 %		

* Une convention entre la Communauté de Communes de Mad et Moselle et le SIRTOM a été signée le 1er janvier 2018 pour permettre aux habitants des communes de Mars-la-tour et Hannonville-Suzémont d'accéder à la déchèterie de Jarny .



Répartition des entrées par déchèterie

Son accès est contrôlé par un agent. Il est là pour aider les usagers à identifier la nature des déchets, les guider dans la déchèterie et les sensibiliser aux écogestes.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

QUE DEVIENNENT VOS

COLLECTE EN PORTE À PORTE
20 167 t

- **ENCOMBRANTS** 235 tonnes
- **DÉCHETS MÉNAGERS** 14 799 tonnes
- **EMBALLAGES** 2 817 tonnes
- **VÉGÉTAUX** 2 316 tonnes

1 389 tonnes → **TRI MÉCANO-BIOLOGIQUE**

6 973 tonnes → **ENFOUISSEMENT** (SUEZ)

SMTOM

REFUS DE TRI 366 tonnes

CENTRE DE TRI
Principales filières
REVIPAC, NORSKE SKOG, AFFIMET, VALORPLAST

6 437 tonnes

DÉCHÈTERIE
10 659 t

- **BATTERIES** 5,2 tonnes — TRI SERVICES/BEHEM
- **BOIS DE MOBILIER** 1239,6 tonnes — MEUSE COMPOST & ENSALUX
- **TOUT VENANT** 3 496,1 tonnes
- **GRAVATS** 2 200 tonnes — WH
- **HUILES MOTEUR** 12 tonnes — CYCLEVIA
- **MÉTAUX** 377,4 tonnes — TRI SERVICES AZ RECYCLAGE
- **PILES** 3,8 tonnes — COREPILE (éco-organisme*)

* Eco-organisme c'est une structure chargée de gérer la collecte, le traitement et le recyclage des déchets dans une filière spécifique, conformément aux réglementations environnementales. Financée par les producteurs et distributeurs des produits concernés, elle vise à réduire l'impact environnemental de ces déchets. Son objectif est de garantir une gestion responsable et durable des produits en fin de vie. L'éco-organisme apporte un soutien financier aux acteurs chargés de la gestion des produits et déchets.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

DÉCHETS EN 2025 ?

COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE
1 682 t

TEXTILES
28 tonnes
LE RELAIS

PAPIERS
63 tonnes
NORSKE SKOG

VERRE
1591 tonnes
OI MANUFACTURING

AUTRES APPORTS
705 t

DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS
146 tonnes

DÉCHETS DES PROFESSIONNELS
487 tonnes

LOCATION DE BENNES AUX PARTICULIERS
72 tonnes

RECYCLAGE DES MATIÈRES
CHEZ NOS DIFFÉRENTS PARTENAIRES

CARTONS
192 tonnes
CITRAVAL

HUILES VÉGÉTALES
2,9 tonnes
VALO

PNEUS
82 tonnes
ALIAPUR
(éco-organisme*)

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX
92,5 tonnes
CEDILOR

LAMPES
1,1 tonne
ÉCO-SYSTÈMES
(éco-organisme*)

VÉGÉTAUX
1159,9 tonnes
ENSALUX ET
MEUSE COMPOST

DEEE**
406,8 tonnes
ÉCO-SYSTEMES
(éco-organisme*)

MEUBLES
1387,3 tonnes
ÉCO-SYSTEMES
(éco-organisme*)

**DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

COMMUNICATION & PRÉVENTION

LA COMMUNICATION ET LA PRÉVENTION CONSTITUENT DES LEVIERS ESSENTIELS DE LA POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS DU SIRTOM. EN 2025, DANS UN CONTEXTE D'ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE MARQUÉ PAR LA LOI AGEC, LE SYNDICAT A RENFORCÉ SES ACTIONS À DESTINATION DES USAGERS, DES PARTENAIRES ET DES COLLECTIVITÉS. LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS LOCAUX, L'INTENSIFICATION DE LA PÉDAGOGIE AUTOUR DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ONT PERMIS DE CONSOLIDER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE.

RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE : DES EFFORTS À POURSUIVRE

INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le suivi de l'indice de réduction des déchets permet de mesurer les évolutions en matière de production de déchets ménagers et assimilés, en prenant pour référence l'année 2010 (indice 100). L'indice de chaque année est obtenu en rapportant le tonnage annuel au tonnage de 2010.

	2010	2021	2022	2023	2024	2025
OMR	100	99	95	97	99	97
EMBALLAGE, PAPIER, VERRE	100	105	102	115	120	117
ENCOMBRANTS ET DÉCHÈTERIES	100	332	254	226	255	301
DÉCHETS VÉGÉTAUX	100	97	82	125	152	133



POIDS MOYEN PAR HABITANT ET PAR AN DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA*) EN 2025

534 KG

(moyenne nationale de 554 kg/hab)

(Références 2024 en mixte rural hors collectivités en mode de financement incitatif)

*DMA : les DMA (Déchets Ménagers Assimilés) regroupent les déchets produits par les ménages ainsi que ceux provenant d'activités professionnelles, à condition qu'ils soient similaires en nature et en volume aux déchets domestiques. (Pour le Sirtom, cela représente tous les déchets hors gravats).

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS (BASE 100 EN 2010)

L'analyse de l'évolution des différents flux de déchets met en évidence des tendances contrastées depuis 2010. Les ordures ménagères résiduelles poursuivent leur diminution progressive pour atteindre un indice de 97,22 en 2025, traduisant une légère baisse des quantités produites par les habitants.

À l'inverse, les tonnages d'emballages, papiers et verre continuent de progresser régulièrement. Avec un indice de 117,35 en 2025, ce flux enregistre une hausse de plus de 17 % par rapport à 2010, témoignant de l'amélioration des pratiques de tri des usagers.

Les flux issus des déchèteries demeurent nettement supérieurs aux niveaux observés en 2010. Malgré une baisse par rapport au pic atteint en 2021, les encombrants et déchets de déchèteries représentent encore un indice de 301,82 en 2025, soit un volume trois fois supérieur à celui de l'année de référence.

Les déchets végétaux connaissent également une progression importante avec un indice de 125,45 en 2025. Après un recul observé en 2022, les tonnages se maintiennent à un niveau élevé, reflétant l'utilisation soutenue de ce service par les habitants.

Ces évolutions traduisent à la fois les changements de comportement des usagers, le développement des solutions de tri et l'attractivité croissante des services proposés par le SIRTOM.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

GESTION DES DÉCHETS

Le compostage constitue l'une des solutions privilégiées par le SIRTOM pour répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets. Depuis le lancement du dispositif, 4 009 composteurs individuels ont été mis gratuitement à disposition des habitants du territoire, dont 290 en 2025. Ainsi, près de 15 % des foyers sont aujourd'hui équipés.

Parallèlement, le SIRTOM accompagne le développement du compostage collectif avec la mise en place de quatre sites de compostage partagé : un à Jarny et trois à Homécourt. Ces équipements permettent aux habitants ne disposant pas de jardin de participer également à la valorisation de leurs biodéchets.



EXPÉRIMENTATION DU LOMBRICOMPOSTAGE : UNE NOUVELLE SOLUTION POUR LES HABITANTS SANS JARDIN

Afin de répondre aux exigences du tri à la source des biodéchets et d'accompagner l'ensemble des habitants du territoire, le SIRTOM a lancé fin 2025 une expérimentation de lombricompostage à destination des foyers ne disposant pas d'un jardin.

Jusqu'à présent, la prévention et la valorisation des biodéchets reposaient principalement sur la mise à disposition gratuite de composteurs individuels pour les habitants disposant d'un espace extérieur. Cette nouvelle expérimentation vise à proposer une solution complémentaire adaptée aux logements collectifs et aux habitations sans jardin.

Une campagne de recrutement a ainsi été menée afin de constituer un groupe de 10 à 20 foyers volontaires. Les participants bénéficieront d'un lombricomposteur Wormbox, du matériel nécessaire à son utilisation, d'une formation aux bonnes pratiques ainsi que d'un accompagnement personnalisé tout au long de l'expérimentation.

Cette démarche permettra d'évaluer les conditions de déploiement du lombricompostage sur le territoire, d'identifier les éventuels freins et leviers d'adoption et de recueillir les retours d'expérience des utilisateurs. Elle s'inscrit pleinement dans la politique de prévention des déchets du SIRTOM et dans la recherche de solutions accessibles à tous les habitants pour réduire la part des biodéchets présents dans les ordures ménagères.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT : FORMER LES CITOYENS DE DEMAIN

En 2024, l'action de sensibilisation à l'environnement s'est poursuivie activement auprès de différents publics, avec pour objectif de former des citoyens éclairés et responsables face aux enjeux environnementaux.

Au total, 70 classes, soit 1700 élèves, ont été sensibilisés aux thématiques de la prévention et de la réduction des déchets, à travers des animations adaptées à chaque niveau scolaire.

En parallèle, 220 adultes ont également été touchés par les actions de sensibilisation via des ateliers, conférences et rencontres publiques, poursuivant ainsi le travail d'information et de mobilisation de l'ensemble du territoire.

UN NOUVEAU PROJET AVEC LES ÉCOLES MENÉ EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ORNE LORRAINE CONFLUENCES

Dans le cadre d'un nouveau projet EAC (Education Artistique et Culturelle), le SIRTOM a été sollicité par la communauté de communes OLC pour intervenir dans 9 classes afin de contribuer à une sensibilisation sur la protection de l'environnement. Accompagnés par des professionnels de l'image, de l'éducation à l'environnement et du SIRTOM, les élèves ont participé à la création d'un clip autour de la thématique des déchets : tri, compostage, prévention et réduction des déchets. De l'écriture du scénario à l'enregistrement des voix, en passant par le tournage, ils ont découvert les différentes étapes de réalisation d'une production audiovisuelle.

Ce projet permettra de développer à la fois des connaissances environnementales, l'esprit critique, la créativité et le travail collectif, tout en donnant aux élèves l'occasion de transmettre eux-mêmes des messages de sensibilisation à travers leurs réalisations.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

DES VISITES POUR MIEUX COMPRENDRE

En 2025, le SIRTOM a continué d'ouvrir les portes de son site de Jarny à différents publics pour leur faire découvrir l'envers du décor de la gestion des déchets. Associations, scolaires, habitants ou jeunes en insertion ont ainsi été accueillis lors de visites guidées d'une heure.

Ces moments d'échange ont permis de sensibiliser concrètement aux enjeux du tri, de la valorisation et de la réduction des déchets. Montrer les coulisses, c'est aussi renforcer la compréhension et l'adhésion aux bons gestes du quotidien.



PROXIMITÉ ET LIEN SOCIAL : ALLER À LA RENCONTRE DES USAGERS

Dans une logique de proximité et d'écoute, des actions ciblées ont été menées pour renforcer le lien avec les usagers et les acteurs du territoire.

Les opérations de porte-à-porte ont permis de rencontrer 67 foyers, d'échanger directement sur les pratiques de tri, de répondre aux interrogations et de rappeler les consignes en vigueur.

Des rendez-vous individualisés ont également été organisés, avec 5 rencontres dédiées à la mise en place de projets locaux, témoignant d'une volonté d'accompagnement sur mesure.

Enfin, 4 rencontres professionnelles ont réuni les acteurs du territoire, favorisant les échanges de bonnes pratiques, la coordination des actions et le développement de nouvelles synergies en faveur d'une gestion plus responsable des déchets.





ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET PARTENARIATS LOCAUX

Le développement de partenariats locaux s'inscrit dans une démarche active de soutien à l'économie circulaire et sociale, avec pour objectifs la réduction des déchets, la valorisation des objets et la création de lien social.

Un partenariat avec une entreprise locale a permis de donner une seconde vie à des vélos adulte usagés, désormais rénovés et remis en circulation.

96 vélos en 2025.

En parallèle, la collaboration avec l'association Patch a favorisé la restauration et la revente d'objets initialement destinés à être jetés, contribuant ainsi à une consommation plus responsable et solidaire.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES POUR PARTAGER LES EXPÉRIENCES

Les élus et les agents du SIRTOM participent régulièrement à des rencontres, visites et échanges professionnels avec d'autres collectivités, organismes et partenaires de la filière déchets.

Ces temps de partage permettent d'identifier des solutions innovantes, de bénéficier de retours d'expérience et d'alimenter la réflexion du syndicat afin de construire des réponses durables aux enjeux de gestion des déchets du territoire.





LA COMMUNICATION, UN LEVIER DE PRÉVENTION

En 2025, plusieurs campagnes de communication ciblées ont été engagées afin d'accompagner les usagers, les communes et les associations dans l'amélioration de la gestion des déchets.
Elles concernent notamment les manifestations et les salles des fêtes, la mise à jour du guide pratique des déchets, ainsi que des campagnes saisonnières diffusant les bons gestes lors des principales périodes de l'année. Par ailleurs, le Comité syndical a acté le recrutement d'un volontaire en service civique afin de renforcer les actions de prévention et de sensibilisation auprès des habitants.

COMMUNICATION IMPRIMÉE

- Deux guides/calendriers sont édités et distribués en toutes boîtes aux lettres et disponibles en version web : **30 000 exemplaires** pour le calendrier du tri et **30 000 exemplaires** pour le calendrier des déchets verts.

La communication numérique en 2025

2073
PERSONNES SUIVENT LA PAGE FACEBOOK

300 729
COUVERTURES FACEBOOK (COMPREND LES INTERACTIONS AVEC D'AUTRES PAGES ET PROFILS)

10 485
VISITES DE LA PAGE

2 729
SMARTPHONES OU TABLETTES ONT ENREGISTRÉ SIRTOM DANS LEURS FAVORIS PANNEAUPOCKET ET GÉNÉRÉ **15 941** LECTURES

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

INDICATEURS FINANCIERS



La matrice est alimentée par des données comptables. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.
Les coûts pris en compte dans cette matrice correspondent aux dépenses et recettes réellement effectuées du 1er janvier au 31 décembre de l'année étudiée. C'est pourquoi quelques chiffres peuvent différer des montants inscrits au compte administratif.

LES COÛTS DÉTAILLÉS PROVIENNENT DE LA MATRICE COMPTACOÛT. LA MATRICE DES COÛTS EST UN CADRE DE PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS ÉLABORÉ PAR L'ADEME.

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Le SIRTOM assure en régie directe la compétence collecte des déchets ménagers. Toutefois, en matière de traitement, la collectivité fait appel à divers prestataires (se référer au tableau page 12).

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nature de la prestation	Entreprise	Type de contrat	Échéance	Montant 2025 en € TTC /tonne	Évolution du coût à la tonne en % par rapport à 2024
DÉCHETS MÉNAGERS	Suez	Marché public	31/12/2027	198 €	+ 7,16%
DÉCHETS MÉNAGERS	SMTOM	Convention	31/03/2026	170,10 €	+ 0,55 %
OBJETS ENCOMBRANTS	Suez	Marché public	31/12/2027	203,50 €	+ 6,47 %
EMBALLAGES VALORISABLES	Schroll	Marché public	31/12/2027	241,60 €	+ 13,69 %
VÉGÉTAUX	Meuse compost Ensalux	Facture à la prestation	-	2,20 €	-
VERRE	Mineris	Marché public	31/12/2025	58,37 €	– 1,20%

LE BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

FONCTIONNEMENT

Dépenses
9 890 395 €

Recettes
11 257 226 €



INVESTISSEMENT

Dépenses
1 873 147 €

Recettes
2 085 955 €

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

LE COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC

La matrice des coûts permet de déterminer le coût aidé qui représente l'ensemble des charges (structure, collecte, transport…), moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filières à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques.

La **TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)** appliquée sur les tonnages de déchets enfouis poursuit sa progression :

- Depuis le 1er janvier 2025, chaque tonne de déchets enfouis est désormais taxée à **65 € HT soit une progression de 12 % par rapport à 2024.**

Cette augmentation nationale, imposée par l'État, impacte directement les dépenses liées au traitement des déchets et explique en grande partie la hausse du coût du service.

COÛT AIDÉ = CHARGES – RECETTES
= COÛT À FINANCER

Coût aidé du service public de gestion des déchets en €/habitant TTC



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
86,8 €



DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES
27,7 €



EMBALLAGES
7,9 €



DÉCHETS VERTS
8,4 €



AUTRES DÉCHETS
2,6 €



ENCOMBRANTS
2,5 €



VERRE
1,2 €



PAPIERS
-0,7 €

LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

Le SIRTOM est financé essentiellement par les contributions de ses collectivités adhérentes (les communautés de communes Orne Lorraine Confluences et Cœur Pays Haut).

Ces dernières perçoivent en lieu et place du syndicat la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Cet impôt est une taxe additionnelle à la taxe foncière sur le bâti. C'est donc le propriétaire de l'habitation ou du local professionnel qui est imposé.

CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS (TEOM)
8 940 349 €



+



REDEVANCE SPÉCIALE ET FACTURATION USAGERS
429 212 €

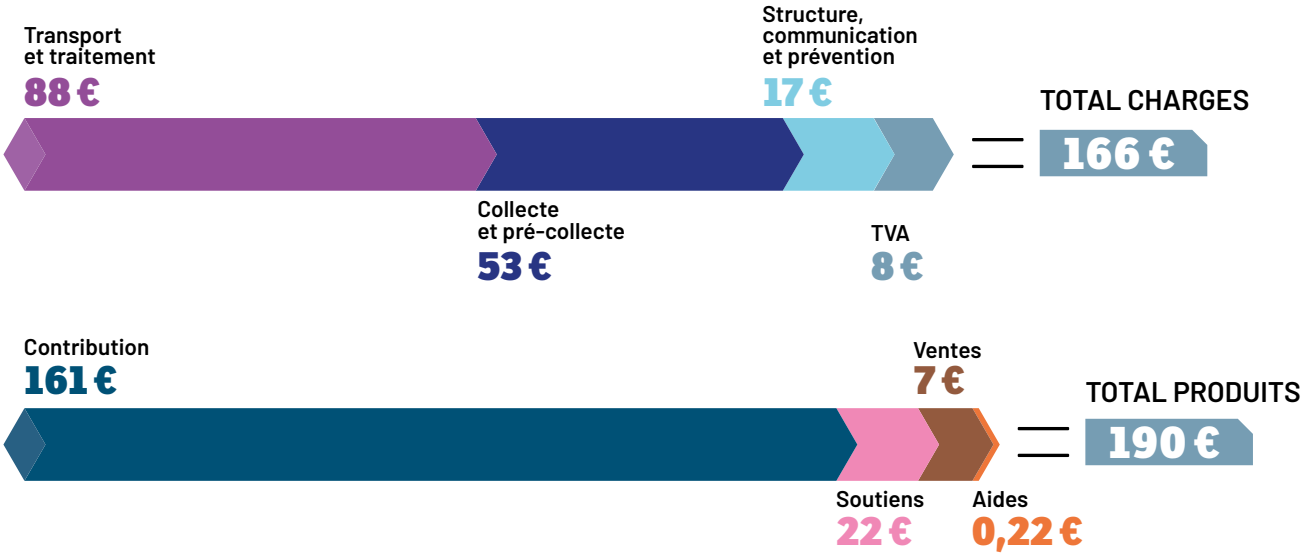
=

9 369 561 €

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

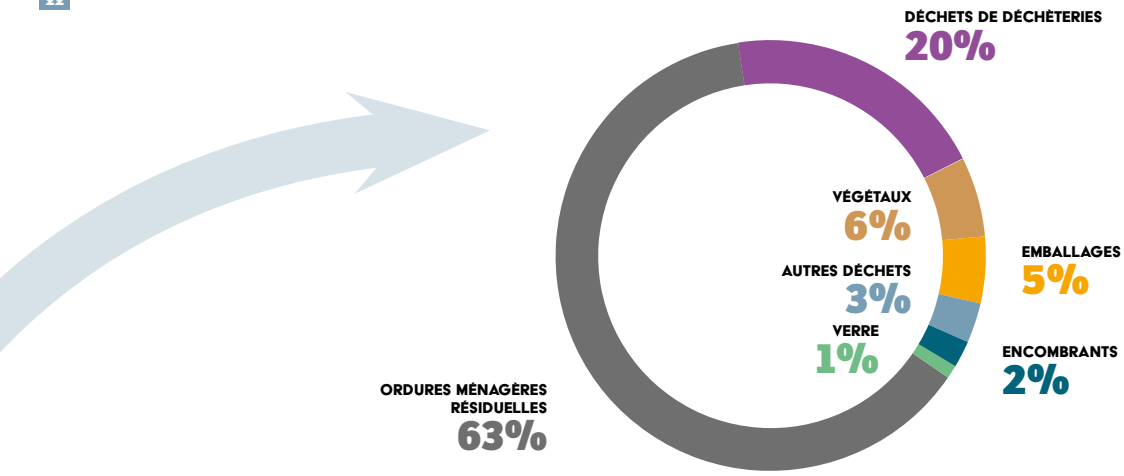
LA STRUCTURE DU COÛT

La répartition des charges, des produits et du financement (€/hab.)



COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

La part relative des flux dans le coût aidé H.T. du service public en 2025



Le coût aidé HT des différents flux ramenés à la tonne



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
322 €



EMBALLAGES
124 €



DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES
182 €



VÉGÉTAUX (EN PORTE-À-PORTE)
201 €



VERRE
41 €



ENCOMBRANTS (EN PORTE-À-PORTE)
593 €

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU

La couverture des charges par les produits par flux HT en €/hab.

Flux	Charges	Produits (soutiens, aides, ventes)	Couverture en %
OMR	82,8	0,9	1
DÉCHÈTERIES	29	2,94	10,32
PAPIERS/EMBALLAGES	29,39	23,24	79,07
VÉGÉTAUX	8,05	0,04	0,51
AUTRES DÉCHETS	3,84	0,61	15,84
ENCOMBRANTS	2,40	0	0
VERRE	2,1	0,98	46,92

Le tableau ci-dessus présente la couverture des charges par les produits issus de la vente de matériaux et des soutiens financiers, exprimés en euros par habitant et par flux.

On peut noter que les produits couvrent près de 47 % des charges du verre, un peu plus de 79 % des charges pour les papiers et emballages et seulement 1 % pour les ordures ménagères. **Plus nous trions, plus nous réduisons les charges et plus nous valorisons nos déchets**.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 054-215400516-20261102-RPQS-AU





SIRTOM



29 rue Gustave Eiffel
54800 JARNY
Tél : 03 82 20 22 00
communication@sirtom.fr







Horaires du siège:
Du lundi au jeudi: de 8h à 12h
et de 13h à 17h
Le vendredi: de 8h à 12h

sirtom.fr

